

Mairie de Chassors

Route de Jarnac 16200 Chassors

Tel : 05 45 81 06 63

mairie.chassors@wanadoo.fr

Retrouvez
dans ce numéro

Le Mot du Maire
P 2 et 3

La Vie Municipale
P 4 à 10

La Vie de l'Ecole
P 11

La Vie des Associations
P 12 à 18

En bref
P 19 à 40

La page des Capsortiens
P 41

Informations Pratiques
P 42 à 43

Bien vivre à Chassors
P 44

*L'équipe municipale vous présente
ses meilleurs vœux.*





Chers Capsortiens,
Nous voilà arrivés au dernier numéro de l'écho pour ce mandat. J'espère que durant ces six années vous avez pu apprécier toutes les informations sur notre commune. Je remercie Eric VERGER et toute son équipe pour ce formidable travail.

Extrait du discours des Vœux du Maire :

« Cette cérémonie des vœux constitue pour notre équipe municipale un véritable rendez-vous annuel fait de convivialité et d'amitié ; c'est un réel plaisir pour nous de vous retrouver ce soir et de vous présenter nos vœux de bonheur et de santé. Que 2020 vous apporte tout ce que vous souhaitez.

Ma pensée va aussi à tous ceux qui nous ont quittés cette année et ceux qui pour des raisons de santé n'ont pas pu se déplacer ce soir.

Je voudrais aussi souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants de notre commune car c'est au sein de nos villages que se tissent les solidarités et dans nos écoles que se transmettent les valeurs de la République.

Cette année est une année particulière ; comme vous le savez, le 15 et 22 mars se dérouleront les élections municipales.

C'est pour cela que mon discours sera plus bref pour que personne ne m'accuse d'utiliser les vœux pour débiter ma campagne, car vous le savez déjà tous, je serai candidat à ma réélection. »

« Les élus locaux que nous sommes œuvrons quotidiennement et au plus près des habitants pour défendre l'intérêt général de tous. Cela n'aura échappé à personne, au cœur de l'été, la presse a fait largement l'écho de la vague de démission des maires ; 1000 d'entre nous ont raccroché l'écharpe depuis 2014. Notre République n'avait jamais connu un tel mouvement ; il concerne en particulier nos petites communes rurales. Pourquoi ? me diriez-vous : parce que le maire est l'élu de proximité le plus exposé, responsable de tout sans avoir toujours les moyens de régler tous les problèmes.

Revenons à la commune avec ce mandat qui se termine et qui a été fait de beaucoup de changements avec la construction de l'agglomération. Cela n'était pas une mince affaire ; mais contrairement à ce que l'on peut entendre, cela n'a pas enlevé tous les pouvoirs au maire. Du travail il nous en reste beaucoup.

L'agglomération reste une entité positive comme le dit le président : une agglomération de 72 000 habitants à les moyens de peser sur les décisions régionales voir nationales qui profiteront à tous.

Puis il y a eu la reprise de la compétence école au 1er janvier 2019 qui représente une charge de travail conséquente au quotidien. Les bonnes relations que nous entretenons avec le corps enseignant, que je remercie, nous ont permis de mieux gérer cette reprise de compétence.

Je vais maintenant vous parler des derniers travaux réalisés sur la commune que vous pourrez voir derrière moi.

Tout d'abord, concernant la défense incendie, nous avons pratiquement couvert tout le territoire avec la pose de la dernière bâche incendie à Pampreuil Route de Nanclas et 3 bouches incendie sur les derniers travaux de la départementale 22.

Sur Pampreuil nous avons également réalisé des travaux de busage, posé des avaloirs supplémentaires et refait les entrées des maisons. Pour ce qui est des pelouses que l'on devait faire à l'automne, les intempéries nous en ont empêchés. Les travaux reprendront au printemps.

Pour l'école, toutes les fenêtres côté cour du bâtiment des primaires ont été changées ainsi que toutes les fenêtres de la maternelle et les stores dans toutes les classes.

Nous avons refait entièrement la cuisine de la cantine en posant un carrelage mural partout ; le local de repos des enseignants a été rénové ; le bâtiment des anciennes toilettes au milieu de la cour a été démoli pour une meilleure surveillance des enfants.

Concernant le cimetière, nous avons engazonné en grande partie l'ancien cimetière ; fait un puits perdu derrière la grille du cimetière du milieu pour éviter la détérioration des allées que nous avons entièrement regravillonnées.

Nous avons aussi fait poser 2 points d'eaux supplémentaires pour que le transport des arrosoirs soit moins pénible ; fait une ouverture centrale pour relier le cimetière du milieu au nouveau et nous avons créé une porte côté parking pour faciliter un accès plus sécurisant. Les travaux ont été réalisés par les agents techniques ; ce qui nous a fait faire une économie.

Bien sûr la grosse réalisation de l'année 2019 est l'aménagement sur 1 km 200 de la RD 22 avec l'effacement des réseaux, le changement des conduites d'eaux sur 600 m, la réfection des points noirs de l'assainissement, la création d'une voie piétonne et la sécurisation de chaque côté de l'école.

A ce sujet, je remercie l'état et le département pour les subventions qu'ils nous ont accordées qui représentent environ 40 % du coût total des travaux.

En 2020 commenceront les travaux de la petite salle polyvalente qui sera réalisée au bout de la salle des fêtes, d'une surface de 150 m² et qui servira aux associations de la commune et aux administrés pour des petites occasions. Cette salle d'une capacité de 58 personnes assises, sera équipée de cuisine. Elle répondra bien sûr à toutes les normes en vigueur.

Un mot sur le PLU de la commune qui est entré en vigueur en septembre 2019 : il aura fallu 8 ans pour le faire.

Maintenant place au PLUI piloté par l'agglo. Il faut déjà envisager une très forte restriction de terrain à urbaniser ; l'état ne voulant plus voir disparaître l'équivalent d'un département comme la Charente tous les ans au profit de l'urbanisation. Pour Chassors je crois savoir qu'à peu près 2 hectares seront autorisés à la commune dans les 10 ans à venir ; en gros cela représente une vingtaine de maisons à construire.

Concernant le haut débit, le projet d'installation de la fibre piloté par Charente Numérique se poursuit sur la commune ; si le chantier ne prend pas de retard, les premiers raccordements devraient être possibles fin du second trimestre 2020.

A propos j'ai eu beaucoup de coup de fil des administrés qui étaient très étonnés de voir fleurir des poteaux en bois un peu partout dans la commune. C'est vrai, ce n'est pas très beau mais c'est la seule solution. Et plus tard ce sera aux communes au fur et à mesure des projets d'effacement de réseaux de les faire disparaître.

Je vais donc terminer en remerciant les associations qui animent la commune, tous les membres de mon conseil municipal. Je voudrais aussi remercier tous les salariés qui s'investissent sans compter et tout particulièrement mes deux secrétaires qui n'ont pas hésité à pallier le manque de personnel à l'école en faisant depuis un an le service de cantine du midi et la garderie dans la cour.

Je vous renouvelle tous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année. »

Le Maire,
Patrick Lafarge

DECISIONS DE L'ASSEMBLEE MUNICIPALE

Dans cette rubrique « La Vie Municipale », une synthèse des sujets abordés lors des conseils municipaux vous est présentée. Vous pouvez consulter l'intégralité des procès-verbaux de séance soit sur le site internet, soit dans les vitrines d'affichage de la mairie.

Depuis le mois de février le conseil municipal s'est réuni à 3 reprises.

1. Séance du 10 octobre 2019

Etaient présents : Patrick LAFARGE, maire ; Sylvain CHATAGNER ; Nathalie DAUNAS ; Dominique DUQUERROY (secrétaire de séance) ; Pierre LEVEQUE ; Jean-Luc PLAINFOSSE ; Emeline POUSSARD ; Florence RAYMOND ; Jean-Maurice SABATER ; Eric VERGER.

Excusé : Bruno GAUTIER ; Stéphanie LACOSTE

Absente : Nadia VINCENT

2. Séance du 12 novembre 2019

Etaient présents : Patrick LAFARGE, maire ; Sylvain CHATAGNER ; Nathalie DAUNAS ; Dominique DUQUERROY ; Bruno GAUTIER ; Stéphanie LACOSTE (secrétaire de séance) ; Pierre LEVEQUE ; Jean-Luc PLAINFOSSE ; Emeline POUSSARD ; Florence RAYMOND ; Jean-Maurice SABATER ; Eric VERGER.

Excusée : Nadia VINCENT.

3. Séance du 17 décembre 2019

Etaient présents : Patrick LAFARGE, maire ; Nathalie DAUNAS ; Dominique DUQUERROY ; Bruno GAUTIER ; Stéphanie LACOSTE ; Pierre LEVEQUE ; Jean-Luc PLAINFOSSE ; Emeline POUSSARD (secrétaire de séance) ; Florence RAYMOND ; Eric VERGER.

Excusé ayant donné procuration : Jean-Maurice SABATER à Patrick LAFARGE.

Excusé : Sylvain CHATAGNER

Absente : Nadia VINCENT

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

1 – Charte relative à l’inscription des enfants dans les écoles situées hors de leur commune d’origine

Monsieur le Maire explique que lors du bureau communautaire du 12 juin 2019, les élus ont débattu de l’inscription des enfants dans les écoles situées hors de leur commune d’origine.

Ils ont adopté une Charte par laquelle ils s’engagent ainsi à refuser l’inscription d’un enfant domicilié dans une autre commune sauf en cas d’accord du Maire de la commune d’origine.

Les conseils municipaux de chaque commune sont sollicités afin d’adopter une délibération de principe entérinant cette Charte.

Le Conseil Municipal approuve la Charte à la majorité (8 pour, 1 contre, 3 abstentions).

2 – Proposition de repas végétarien à la cantine scolaire

Monsieur le Maire explique au Conseil qu’une loi du 30 octobre 2018 oblige les collectivités à proposer un repas végétarien une fois par semaine dans les cantines scolaires.

Nathalie DAUNAS n’approuve pas cette loi qu’elle ne trouve pas justifiée. Elle rappelle que la cantine est un lieu qui permet de proposer aux enfants un repas complet et diversifié sans tenir compte d’idéologie ou de régime alimentaire particulier.

Eric VERGER et Jean-Luc PLAINFOSSE ne sont pas contre le principe d’un repas par semaine sans viande. Ils rappellent qu’il a été prouvé que la consommation en France de viande est trop conséquente et qu’il n’est pas néfaste pour la santé de se priver de viande à un repas.

Le Conseil décide de mettre en application la loi en proposant une fois par semaine un repas végétarien à la cantine de l’école, à la majorité (6 pour, 4 contre, 2 abstentions).

3 – Débat sur le PADD du PLUI de la Communauté d’Agglomération de Grand Cognac

Nathalie DAUNAS présente le Projet d’Aménagement et de Développement Durables du PLUI en cours d’élaboration sur le territoire de l’agglomération de Grand Cognac.

Les grands axes et orientations :

- Réinvestir les centralités et préserver les espaces naturels et agricoles
- Développer le territoire par une politique d’attractivité et d’accueil
- Renforcer le bien-vivre sur le territoire

L’accent est mis sur le développement durable ; le plan de zonage prévoit beaucoup de zones naturelles, donc un potentiel constructible réduit. Un zonage spécifique est prévu pour les populations de passage.

Elle explique que l'axe qui va impacter le plus la commune est : « Réinvestir les centralités et préserver les espaces naturels et agricoles »

Elle rappelle qu'au PLU de la commune, la municipalité a été obligée de réduire la surface constructible de 32 hectares à 8 hectares.

Le PADD du PLUI de Grand Cognac prévoit un potentiel constructible de seulement 1,6 hectare. L'objectif du PLUI étant de développer les villes avec commerces et recentrer les constructions sur celles-ci, les communes sans commerces ne pourront plus se développer et seront consacrées à l'agricole.

Même les dents creuses (terrains entre deux constructions) seront retirées du constructible.

La majorité du conseil regrette la superficie encore plus restreinte de zone constructible affectée à CHASSORS ; Moins de constructions entraînera moins d'enfants à l'école.

Les élus déplorent le manque d'évolution pour la Commune qui entraînera à long terme l'appauvrissement de l'école.

Pierre LEVEQUE évoque à terme la fermeture des écoles, donc la mort des petites communes. Les communes rurales deviendront des cités dortoirs.

Jean-Luc PLAINFOSSE est plus mitigé : il pense que nous payons aujourd'hui les erreurs d'urbanisation du passé. Les zones urbanisables se sont trop étendues, et maintenant qu'il faut faire machine arrière, les gens sont réfractaires. Le grignotage des zones agricoles au profit du constructible peut être défavorable, les centres villes s'appauvrissent.

Monsieur le Maire clos le débat et informe le Conseil que toutes ces remarques seront transmises à la Communauté d'Agglomération pour entretenir le débat sur le PADD.

4 - Classement d'un chemin privé communal en chemin rural

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le Département et la Communauté d'Agglomération de Grand Cognac travaillent à la mise à jour du Plan Départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

Il informe le Conseil que pour inscrire des chemins au-dit plan il faut que ces chemins soient classés chemins ruraux. Or actuellement un des chemins appartenant à la commune n'est pas classé en chemin rural.

Il propose donc d'intégrer les parcelles cadastrées B 1181 et 1183 au chemin rural dit de la Plaine de Guîtres entre le CR dit des Plaines et le CR de Guîtres à Sigogne.

Le Conseil Municipal approuve la proposition à l'unanimité des présents.

5 - Proposition d'inscription de chemins ruraux au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR)

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil que l'agglomération de Grand Cognac et le Département ont lancé une mise à jour du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées. Dans ce cadre, ils proposent à la commune de classer les chemins ruraux suivants :

- CR dit du Poteau entre la RD n° 15 et la limite de commune de Julienne ;

- CR de la Chagnais au Buisson entre la RD n° 156 et la VC n° 7 ;
- CR de Nercillac à Jarnac entre la RD n° 158 et la RD n° 157 ;
- CR non dénommé entre la RD n° 158 et la VC n° 16 ;
- CR de Julienne aux Pierrières entre la VC n° 16 et la VC n° 14 ;
- CR des Pierrières à Cadet Verru entre la VC n° 14 et la RD n° 156 ;
- CR de Chassors à la Gibauderie entre le CR des Pierrières à Cadet Verru et la limite de commune de Jarnac ;
- CR non dénommé entre la VC n° 14 et le CR de Chassors à la Gibauderie ;
- CR des Pierrières à la Gibauderie entre le CR des Pierrières à Cadet Verru à CR de Chassors à la Gibauderie ;
- CR de Nercillac à Guîtres entre la RD n° 15 et la RD n° 22 ;
- CR du Buisson à Luchac entre la VC n° 19 et le CR de Nercillac à Guîtres ;
- CR non dénommé entre la RD n° 15 et la limite de commune de Nercillac ;
- CR de Réparsac à Guîtres entre la limite de commune de Réparsac et la RD n° 15 puis entre la VC n° 60 et le CR de Nercillac à Guîtres ;
- CR non dénommé entre le CR de Nercillac à Guîtres et la VC n° 2 ;
- CR dit du Paradis entre la VC n° 2 et la VC n° 36 ;
- CR non dénommé entre la VC n° 2 et le CR dit du Paradis ;
- CR dit du Bois Maron entre la Route du Bois Maron et la limite de commune de Jarnac ;
- CR dit des Plainnes entre la VC n° 5 et la VC n° 70 ;
- CR dit de la Plaine de Guîtres entre le CR dit des Plainnes et le CR de Guîtres à Sigogne ;
- CR de Guîtres à Sigogne entre la RD n° 194 et la VC n° 3 ;
- CR de Chassors à la Jarrie entre la RD n° 15 et la VC n° 5 ;
- CR dit du Paradis aux chèvres entre le CR de Réparsac à Guîtres et le CR de la Prairie de la Grosse Pierre à Luchac ;
- CR non dénommé entre le CR dit du paradis aux Chèvres et la RD n° 22 ;
- CR de la Prairie de la Grosse Pierre à Luchac entre le CR de la Prairie de la Grosse Pierre à Villeneuve et la VC n° 51 ;
- CR de la Prairie de la Grosse Pierre à Luchac à Villeneuve entre le CR de la Prairie de la Grosse Pierre à Luchac et la VC n° 5 ;

Nathalie DAUNAS remarque que deux chemins fréquentés par les randonneurs ne sont pas répertoriés.

Le Conseil Municipal approuve le classement des chemins ruraux au PDIPR à l'unanimité des présents.

6- Signalétique entrée de Montjourdain

Monsieur le Maire a reçu une demande d'un administré pour la pose de pancartes à Montjourdain pour signaler l'entrée dans le lieu-dit. Le Département refuse la signalétique sur la route départementale. La pose de pancartes sur le chemin n'apportant rien à la visibilité du chemin, le Conseil donne un avis défavorable à la pose de pancartes sur le chemin.

7 - Repas de Noël des écoliers

Monsieur le Maire propose d'offrir le repas de Noël du vendredi 20 décembre 2019 aux enfants de l'école. Le conseil approuve la proposition à l'unanimité des présents.

GESTION DES PERSONNELS

1 – Création d'un poste d'ATSEM Principale 2ème classe

Monsieur le Maire explique au Conseil que Madame Isabelle MARTIN, Adjoint d'Animation, occupant le poste d'ATSEM à l'école, a obtenu son concours d'ATSEM.

Monsieur le Maire propose de la nommer au Grade d'ATSEM Principal 2ème classe à compter du 1er janvier 2020.

Le Conseil Municipal approuve la proposition à l'unanimité des présents.

2 - Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de recruter un agent pour assurer la surveillance pendant la pause méridienne.

Le Conseil Municipal approuve la proposition, à l'unanimité des présents.

3 – Création d'un poste d'Adjoint Technique à 26,80 H hebdomadaire

Monsieur le Maire explique au Conseil que Mme Anne-Sophie BODET a été nommée régisseur de toutes les régies de la commune. A ce titre, Mme Marie-Gabrielle CARTIER SAUVION n'effectuera plus les ventes de tickets.

Pour compenser cette mission en moins, il a été proposé à Mme CARTIER SAUVION d'effectuer d'autres tâches ou diminuer son temps de travail. Elle a choisi de diminuer son temps de travail de 27,33 h à 26,80 h hebdomadaire.

Il convient donc de créer un poste d'adjoint technique à 26,80 h hebdomadaire et de supprimer le poste à 27,33 h.

Le Conseil Municipal approuve la proposition à l'unanimité des présents.

TRAVAUX

1- Chauffage mairie

- Comme prévu au budget Monsieur le Maire propose de changer la chaudière qui ne fonctionne plus depuis l'hiver dernier. Il présente 2 devis : ENGIE HOME SERVICES pour 3 494 € et LACOSTE Ludovic pour 3 921 €. Trois radiateurs sont à changer pour un montant de 2 235 €.

Le conseil choisit le devis de Monsieur LACOSTE.

2- Guîtres

10 mètres de caniveaux rue du Parc, abimés à cause des racines d'arbres, ont été restaurés.

3-Elagage

Les chemins blancs ont été élagués. Monsieur le Maire propose de le faire tous les 2 ans pour ne pas se laisser envahir.

4- RD 22 :

Les plantations seront réalisées en novembre. Lors de la réception de chantier, des réserves ont été émises : problème de case d'eau, affaissement de la chaussée.

5- Pampreuil :

Problème d'écoulement des eaux pluviales. Monsieur le Maire propose un devis pour compléter les travaux déjà réalisés (création de regard avaloir) : 16 371 € TTC. Le conseil accepte le devis à l'unanimité.

6- Ecole :

Monsieur le Maire propose de démolir le local dans la cour de l'école pour un coût de 4 641 € TTC avec reprise de l'enrobé. Le conseil approuve la proposition et valide le devis.

7- Rue de Guîtres

6 regards sont cassés. Monsieur le Maire propose de faire poser des regards avec plaque en fonte pour un coût de 1 512 € TTC. D'autre part, le stationnement sur le bas-côté endommage les espaces verts. Monsieur le Maire propose de mettre des potelets en bois ainsi que route de Jarnac, à côté de l'école. Le Conseil approuve les deux propositions.

8- Le Buisson

Un administré a demandé la pose d'un miroir au Buisson. Quand les véhicules remontent de la rue du Buisson, la visibilité pour sortir sur la route de Réparsac est limitée. Le conseil approuve la pose d'un miroir.

AFFAIRES FINANCIERES

1 – Ajustement du coût unitaire horaire des frais de mise à disposition du personnel technique communal au profit de Grand Cognac Communauté d'Agglomération

Dans le cadre de la mise à disposition du personnel technique communal au profit de Grand Cognac pour l'entretien des lagunes, Monsieur le Maire propose de réévaluer le coût unitaire horaire des frais de personnel pour l'année 2018.

Au vu des formules de calcul fournies par la Communauté d'Agglomération, le coût unitaire horaire pour l'année 2018 s'élève à : 23,10 € / heure. Le coût des frais annexes s'élève à 309,40 €.

Le Conseil Municipal approuve la proposition à l'unanimité des présents.

Nathalie DAUNAS profite du sujet pour demander l'avancement du projet de réhabilitation de la lagune. Monsieur le Maire informe le Conseil que l'Agglomération de Grand Cognac a lancé une étude avec le Cabinet VERDI depuis quelques mois. A ce jour, l'étude n'est pas terminée.

2 – Tarifs de location de la salle des fêtes pour l'année 2021

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les tarifs de la salle des fêtes pour l'année 2021 et d'accorder une gratuité supplémentaire aux associations communales.

Bruno GAUTIER n'est pas d'accord avec la seconde gratuité et propose plutôt un arrangement entre associations : celles qui n'utilisent pas la salle donneraient leur gratuité à une autre association. Eric VERGER pense que ce système risquerait de causer des soucis entre les associations.

Le Conseil Municipal approuve les tarifs de location de la salle des fêtes pour l'année 2021 identiques aux tarifs 2020 avec une gratuité en plus pour les associations communales. Proposition approuvée à la majorité (10 pour, 1 contre).

3 – DM n°2 : Restauration scolaire

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à l'arrêt maladie de la cantinière, les repas de l'école sont préparés et livrés par la société SCOLAREST.

La dépense engendrée n'étant pas prévue au budget, il est nécessaire d'approvisionner le compte n° 611 en passant les écritures suivantes :

- 022	Dépenses imprévues de fonctionnement	- 14 000 €
- 611	Contrat de prestations de services	+ 14 000 €

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative.

4- Matériel technique :

Le vieux Tracteur FENDT ne fonctionne plus. Il était équipé d'un chargeur. Le second tracteur n'en est pas équipé. Il est possible d'en ajouter un pour 10 000 €.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il va falloir trouver une solution pour : soit équiper le tracteur restant, soit acheter un nouveau tracteur avec chargeur. Il va demander différents devis pour trouver la meilleure option.

5- Aspirateur à feuilles

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'un aspirateur à feuilles a été budgété cette année ; il propose de procéder à l'acquisition. Le Conseil approuve la proposition.

6- Machine à pain

- Monsieur le Maire a reçu une proposition d'installation d'une machine à pain. Il propose le site de la Mairie à la place de l'ancienne cabine téléphonique. Le conseil est d'accord pour étudier la proposition.

DES NOUVELLES DE L'ÉCOLE !



Que s'est-il passé à l'école depuis le dernier Echo de Chassors... ?

Vous vous doutez bien que la dernière semaine avant les vacances de Noël a été bien remplie !

Mardi 17 décembre, tous les enfants ont pu partir à la recherche du Père Noël grâce au spectacle « **La folle vadrouille de Noël** ». Figurez-vous que Cyprien le lutin nous avait expliqué que les listes des enfants étaient restées sur le coin du bureau et que le Père Noël avait décidé de prendre des vacances, ou pire, sa retraite ! Impossible de laisser faire !

Alors avec de l'imagination, du courage, une chanson et beaucoup de magie, nous avons parcouru les quatre coins du monde et nous avons fini par le retrouver sur une plage. Nous n'avions plus qu'à le ramener chez lui, lui faire écouter notre enregistrement et hop ! Il s'est remis au travail ! Ouf !

Jeudi 19 décembre, nouvelle aventure... Le sapin de la classe maternelle avait disparu ! Les petits l'ont cherché partout et ils ont fini par le trouver... au coin d'une cheminée dans la salle de motricité. Et il n'était pas tout seul, le Père Noël était là en personne pour distribuer des cadeaux et se prêter au jeu de la séance photo.

Vendredi 20 décembre, nous nous sommes tous retrouvés à la cantine pour partager le repas de Noël. Avec distribution de chocolats !

Nous démarrons l'année 2020 avec des sorties « spectacle » : danse pour les PS/MS/GS à Cognac, théâtre pour les CP/CE1/CE2 et les CM1/CM2 à Rouillac et Cognac.

En février, nous commencerons nos séances de **cirque**. C'est notre grand projet cette année : découvrir les arts du cirque avec des intervenants professionnels. Le but est de proposer un spectacle aux parents en juin.

Nous vous présentons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.
Et à bientôt pour la suite de nos aventures !

FOOT LOISIRS CHASSORS



Nous vous souhaitons une

« BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2020 »

Eh oui, nous reprenons déjà le calendrier des matchs retour et nous commençons par Châteauneuf (chez eux). De nombreux matchs nous attendent jusqu'à la mi-juin. Nous jouons tous les vendredis soir et nous avons quelques entraînements le mercredi soir à partir de 19h.

Nous recherchons des joueurs qui viendraient étoffer notre équipe. Nous invitons toute personne intéressée à venir nous voir et prendre ses crampons pour participer aux matchs amicaux.

D'autre part une soirée "CHOUCROUTE Garnie" sera organisée le Samedi 07 Mars à la salle des fêtes de Chassors.

Venez nombreux, au menu :

Potage

Choucroute garnie

Jarret/2 saucisses/lard/saucisson à l'ail et pdt

Part de Tarte

1/2 bière pression

Prix : adultes : **20€**, enfants : **10€** (potage, steak haché / frites, tarte).

Cette soirée sera suivie d'un bal dansant. Pour tout renseignement, contactez Cédric au 06 62 09 24 65 ou Sébastien au 06 02 11 00 11 ou par mail coolen.cedric@sfr.fr.

Enfin, plusieurs activités sportives et des sorties détente sont également au programme au mois de Mai et Juin. Par exemple un tournoi de "SIXTE" se déroulera au mois de Juin avec des joueurs du foot loisirs et des licenciés.

LA CAGUILLE SPORTIVE DE CHASSORS



Commençons cet article par évoquer les résultats :

L'année dernière, à la même époque, le club concédait 9 points pour 11 journées jouées et terminait la saison avec un total de 23 points. Cette année, nous sommes à 18 points pour 8 journées jouées. Les conditions climatiques ne nous ont pas épargnés mais nous sommes confiants, les objectifs seront atteints ; le groupe a son bon état d'esprit avec cette envie de réussir chaque weekend pour décrocher la victoire.

▼ CLASSEMENT

Les résultats au 26 janvier 2020 *

PI	EQUIPE	PTS	JO	G	N	P	+/-
1	LINARS ES 3	24	8	8	0	0	29
2	CHATEAUBERNARD SL 2	21	8	7	0	1	29
3	CHASSORS CS	18	8	6	0	2	15
4	ANG. PORTUGAIS GSF 3	17	8	6	0	1	31
5	MONS AS 2	15	7	5	0	2	22
6	ST MICHEL CS 3	12	7	4	0	3	6
7	JAVREZAC-JARNOUZ. ES 2	12	9	4	0	5	-11
8	GOND PONTOUVRE AC 2	6	8	2	0	6	-6
9	FLEAC ES 3	3	7	1	0	6	-21
10	ANG. ST MARTIN US 2	0	9	0	0	9	-63
11	SALLES D ANGLES AS 2	0	7	0	0	7	-31
12	NERCILLAC-REPARS. ES 2	0	0	0	0	0	0

* Classement provisoire

L'élection du nouveau bureau faite en Juin dernier confirme les attentes, nous avons des personnes investies, toujours soucieuses de ses joueurs et de faire évoluer et « grandir » le CS Chassors.

Un nouveau logo a été créé, des sponsors ont permis de s'équiper (coupe-vent par l'entreprise DUGELAY AFFÛT, jeu de maillots...). Nous les remercions encore pour leur partenariat.

Au niveau de la communication, nous sommes très actifs sur les réseaux sociaux lors des annonces des rencontres alors n'hésitez pas à aller sur nos pages (Facebook : Chassors CS et instagram : chassors.cs) ainsi, vous pourrez venir nous encourager lors des rencontres.

La Vie des Associations

Le Samedi 4 Avril 2020 à partir de 20h, à la salle des fêtes de Luchac, le club organise son repas couscous annuel avec animations. Des flyers vous seront distribués très prochainement avec les personnes à contacter pour les réservations. Nous vous attendons nombreux pour partager une bonne soirée.

Pour conclure nous tenons à remercier les agents municipaux pour l'entretien du terrain, Mr le Maire et ses conseillers pour leur soutien envers le club et toutes les personnes présentes les dimanches pour leurs encouragements.

Vive le CS Chassors !



ÉCHANGES ET PLANTES

L'association Échanges et Plantes a décidé, en 2019, de cesser ses activités suite à la difficulté de renouveler ses membres.

Prévenue, la municipalité a accepté de prendre en charge l'entretien des différents lieux fleuris jusque-là par l'association. Nous la remercions.

Le compte bancaire clôturé suite à l'assemblée générale de liquidation et le reliquat pour une somme de 1105.88 € a été donné à la coopérative scolaire de l'école de Chassors.

Nous remercions toutes les personnes qui par leur bénévolat ont permis à l'association de fonctionner pendant toutes ces années

AMICALE DES CHASSEURS ET PROPRIETAIRES NON CHASSEURS DE CHASSORS.



L'ensemble des membres de la société de chasse vous souhaite une bonne et heureuse année 2020.



C'est FINI !!!

La saison de chasse 2019-2020 se termine. Il est grand temps de faire un bilan sur l'année écoulée.

Gibier soumis au plan de chasse :

- *7 bracelets chevreuils sur 15 ont été posés depuis le début de saison, Les prochaines battues : les 09 et 29 février 2020.*
- *A ce jour, quelques battues sangliers et renards ont été réalisées.*

Lièvres :

Tous les bracelets n'ont pas été encore rendus auprès du bureau, mais nous pouvons déjà dire que 26 lièvres ont été prélevés.

Bilan de la soirée de la St Sylvestre :

Un grand merci à toutes les personnes ayant répondu « présents » pour avoir organisé cette soirée du nouvel an.

L'ensemble de la soirée s'est déroulée dans la bonne humeur et la joie afin d'attaquer cette nouvelle année dans les meilleures conditions....

Chasse à courre aux lièvres :

C'est avec un très grand plaisir qu'en ce dimanche 12 janvier 2020, la société de chasse de Chassors a accueilli le « Rallye du Pas du lièvre » pour sa chasse à courre traditionnelle dans la voie du lièvre.

Encore un grand moment de partage et de découverte de la nature autour des chiens, leur maître d'équipage et les novices de cette chasse.

Après une messe magnifiquement accompagnée des cors de chasse de l'équipage dans l'église de Chassors, un très bon repas sera servi à 25 personnes fidèles de cette journée. 12h15, il est temps de lâcher la meute après quelques sonneries de l'équipage sous notre magnifique gros chêne de la commune.

Après 4h30 de chasse avec de très bons moments et de très belles images, c'est une nouvelle fois le lièvre qui a gagné mais nul doute que tous les accompagnateurs, les chiens et les curieux ont passé une agréable journée comme d'habitude.

Cette journée se finira devant une bonne galette et un petit verre de l'amitié.

Ouverture de la salle de chasse :

C'est avec un grand plaisir que nous avons reçu les clés de notre salle de chasse où l'on pourra se réunir lors des journées battues, mais également pour y organiser des soirées entre sociétaires, comme la galette des rois. Cette salle sera notre nouveau « pied à terre » et elle sera un lieu de rendez-vous incontournable.

Des travaux de rénovation y sont actuellement menés mais tout sera prêt pour la prochaine saison.

Soirée galette des rois :

Cette année, nous avons lancé la traditionnelle galette des rois, dans notre nouvelle salle. Cette soirée a été l'occasion de se rencontrer dans un autre milieu que la chasse. Merci à toutes les personnes qui ont répondu à notre invitation et qui sont passées, même peu de temps.

Projet de réintroduction de perdrix :

Cette année, la société a décidé de s'impliquer dans la ré-introduction de la perdrix royale. Le bureau a déjà pris attache avec la fédération de chasse afin d'obtenir conseil et aide afin de réaliser ce projet qui nous tient à cœur. Cela permettra à terme, de réduire les lâchers et d'avoir du gibier qui reste sur notre territoire. Afin d'obtenir les aides de FDC 16, il sera obligatoire de rendre le carnet de prélèvement en fin de saison. Nous réfléchissons aujourd'hui comment répondre à cette obligation.

Date à retenir :

Le 01 mai 2020 : journée BALL-TRAP du BRIN D'AILLET, ouvert à tous. Il s'agit juste d'une journée ball-trap sans lot, ni récompense. Juste pour le plaisir de partager cette journée en toute convivialité. (Avec un sanglier rôti ! mais c'est un secret, on l'a dit à personne...)

Le 06 juin 2020 : Deuxième marche semi-gastronomique organisée avec l'APE de CHASSORS.

ASSOCIATION AMITIE CHASSORS SPICHEREN

L'Association Amitié Chassors Spicheren vous souhaite une très bonne et heureuse année pour 2020

Les activités de l'Association se sont bien déroulées en 2019.

* Nous sommes allés rendre visite à nos amis Spicherois pour le week-end de l'Ascension.

Ce week-end s'est très bien passé, comme d'habitude nous avons été très bien reçus. Nous allons les recevoir en 2021 et nous allons commencer à préparer ce week-end dans les mois qui suivent.

* Nous avons aussi fait le méchoui au mois de juin et l'entrecôte beaujolais au mois de novembre.

* Et pour la 1ère fois nous avons organisé un marché de Noël gourmand et artisanal. Ce marché s'est très bien passé. Nous avons eu l'aide de Nadine et Yves de Spicheren qui nous ont fait les gâteaux de leur région. En principe, ils devraient revenir pour notre prochain marché de Noël.

Concernant l'année 2020, voici quelques dates à noter sur votre agenda :

15 février 2020 : Soirée Valentin

21 juin 2020 : Méchoui qui se déroulera sur le terrain de la Pointe

21 novembre 2020 : Soirée Entrecôte Beaujolais

5 décembre 2020 : Marché de Noël qui se déroulera dans la salle des fêtes

Nous avons fait notre assemblée générale le samedi 25 janvier, et à l'issue de la réunion, nous avons dégusté la traditionnelle galette des rois.

Si vous désirez venir nous rejoindre, n'hésitez pas à appeler Nicole. (Tel. 06 85 45 09 31)

L'adhésion à l'association, ne vous engage à aucune obligation, sauf prendre une carte d'adhérent qui vous coûtera 6€ par personne.

Nous espérons vous voir nombreux lors de nos manifestations, et encore une fois, bonne et heureuse année 2020.

Nicole et le bureau de l'association
Amitié Chassors Spicheren

L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

L'APE de Chassors organise un repas dansant « tartiflette » animé par un DJ professionnel le 21 mars. Nous vous espérons nombreux. Les profits de ce repas permettront, entre autres, de financer le beau projet « cirque » de l'école.

SALLE DES FÊTES DE CHASSORS
SAMEDI 21 MARS
19H
SOIRÉE DANSANTE DJ
TARTI-FÊTE
TARTIFLETTE - SALADE - PÂTISSERIE - VIN - CAFÉ

Adulte 15€
Enfant - de 13 ans 7€
Enfant de l'école 4€
Enfant - de 5 ans 0€

06 13 09 80 64
Organisation APE de Chassors - Photos d'illustration non-contractuelles

TENNIS DE TABLE LUCHAC CHASSORS (TTLC)



Résumé du mois de décembre :

Les objectifs du club, passés en début d'année sont exaucés.

A savoir, maintien de l'équipe 1 en D3, et montée dans la division supérieure pour l'équipe 2.

Contrairement aux autres années, l'équipe 1ère a évolué plutôt aux avant-postes de son championnat.

Elle termine à une excellente 4ème place, après avoir été classée 2ème jusqu'aux 2 derniers matchs... perdus.

L'équipe 2 termine 1ère de son championnat et EVOLUERA au mois de janvier en D3.

Nous avons été privés de cette première place au mois de juin dernier, mais vendredi l'équipe n'a pas tremblé en se déplaçant chez les 1er exæquo, Brie-Champniers.

FELICITATIONS AUX GARCONS :

ROMAIN, JONATHAN, FRANCK ET BENOIT.

A ce succès, il faut aussi féliciter ISABELLE, PIERRE-MARIE, NICOLAS qui ont participé activement à cette belle première place avec 5 victoires et un match nul.

LES 2 EQUIPES JOUERONT EN D3 au mois de janvier.

Pour info, l'équipe 2 jouera encore quelques matchs de classement pour jouer le titre d'automne avec les autres équipes championnes des 3 autres poules.

L'équipe 2 échouera en finale et terminera 2ème sur 32 équipes.

ENCORE FELICITATIONS A TOUS, pour ce titre de vice-champion d'automne.

Aujourd'hui, le championnat a repris, depuis le 21/01/2020.

Nous avons engagé une 3ème équipe qui évolue en D4 avec Fred, Isabelle, Nicolas, Gaël et Donovan.

Après 2 matchs, l'équipe 1ère a gagné un match et perdu un autre, l'équipe 2 fait son apprentissage en D3 a perdu ses 2 matchs, l'équipe 3 a également perdu ses 2 matchs.

Ce n'est pas grave, les victoires seront bientôt au rendez-vous. ALLEZ LA GNIAQUE !!!

LA CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

« Le devoir de mémoire, c'est une invitation à l'engagement et à l'action. C'est une invitation à la connaissance et à la réflexion, personnelle et collective. Le devoir de mémoire, c'est un acte de transmission. Et la responsabilité d'une génération qui a eu la chance historique de ne jamais connaître la guerre, c'est de transmettre la paix. »



Malgré la fraîcheur de cette matinée, une centaine de personnes s'est déplacée afin de commémorer le 101^{ème} anniversaire de l'armistice de la première guerre mondiale.



A cette occasion, Mr Lafarge Patrick, Maire de Chassors, a lu le message de Mme Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'Etat auprès de la ministre des armées.



Enfin, deux enfants de l'école, Alix et Johan ont évoqué, en leur rendant hommage, les noms des Capsortiens morts pour la France durant ces terribles hostilités de 14-18.



Qu'ils en soient particulièrement remerciés.

Après avoir déposé une gerbe au pied du monument, M. le maire a clos la cérémonie en invitant toutes les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

LE REPAS DES ANCIENS



Le traditionnel REPAS DES ANCIENS, organisé par la commune, a eu lieu le samedi 30 Novembre 2019 à la salle des fêtes de Chassors.

A cette occasion, le traiteur David LEGERON a encore régalaé nos pupilles et nos papilles. L'orchestre « DIAPASON » avec ses chansons et son accordéon a fait tourbillonner nos invités.

Le service, comme à son habitude, était assuré par le Conseil municipal. Et cette année, la plupart d'entre eux portait un pull de Noël coloré, pour être mieux reconnu.

Le thème choisi était « l'intérieur Charentais ».



En Bref ...



Merci à toutes les personnes qui ont bien voulu nous prêter du mobilier, des vêtements pour parfaire notre décor magnifique.

NOËL À LA CANTINE ET LA GARDERIE



Premier Noël à l'école pour la Municipalité depuis la reprise de compétence école au 1er janvier 2019.

La municipalité a offert un repas de Noël à tous les enfants de l'école le vendredi 20 décembre :



Une cantine parée de décorations festives, un beau sapin offert par l'APE, des chants de Noël interprétés par les petits comme les grands, des bonnets de Père Noël sur leur petite tête, un repas servi par tout le personnel communal et l'équipe enseignante.



Tout était réuni pour passer un excellent moment en ce dernier jour d'école de l'année. Les enfants ravis sont repartis pour une dernière après midi de travail avec un pochon de chocolats.



En Bref ...

C'était sans compter que lors de sa visite à l'école jeudi 19 décembre, le Père Noël a déposé à Isabelle, l'ATSEM, des cadeaux à mettre au pied du sapin pour les enfants de la garderie.

Ils étaient ravis de pouvoir déballer en avance des paquets à quelques jours de Noël.



INSCRIPTIONS SCOLAIRES

2020-2021

Inscriptions scolaires



Je suis né en 2017
je veux aller à l'école !

Inscription scolaire septembre 2020

Votre enfant a 3 ans, venez faire son inscription pour la rentrée de septembre 2020 ! L'École de Chassors accueille les enfants dès l'âge de trois ans, en petite section de maternelle.

A compter du 1er avril 2020, vous pouvez venir faire l'inscription de votre enfant en Mairie muni d'un justificatif de domicile et du livret de famille.

Vous pourrez ensuite vous adresser à Madame DODIN, Directrice de l'école pour convenir d'un rendez-vous.

DON DU SANG A CHASSORS



Le don de sang permet de soigner 1 million de malades chaque année en France. En Nouvelle-Aquitaine, 800 à 1 000 dons sont nécessaires chaque jour pour répondre aux besoins des malades. Pour participer à cette chaîne de solidarité, une collecte aura lieu à la salle des fêtes de CHASSORS le :

Jeudi 12 mars 2020 de 15 h 30 à 19 h 30

La durée totale du don du sang est d'environ une heure.

Rappel des conditions pour donner son sang :

- Être âgé(e) de 18 à 70 ans
- Être muni(e) d'une pièce d'identité avec photo (pour un premier don)
- Être reconnu(e) apte au don
- Peser au moins 50kg
- Avoir un taux d'hémoglobine suffisant (si vous êtes nouveau donneur ou si votre don date de plus de 2 ans, un dosage sera effectué)
- Il est recommandé de ne pas venir à jeun et de boire avant et après le don.

DATES DES ELECTIONS MUNICIPALES 2020



Les élections municipales se dérouleront le dimanche 15 mars 2020 pour le premier tour et le dimanche 22 mars 2020 pour le second tour.

Conditions à remplir pour pouvoir voter :

Pour pouvoir voter, un électeur doit avoir au moins 18 ans, être de nationalité française ou avoir la nationalité d'un pays membre de l'UE, être inscrit sur les listes électorales et jouir de ses droits civils ou politiques.

Les électeurs doivent figurer sur les listes électorales déposées au plus tard le 7 février 2020.

En vertu de l'article R. 60 du Code Electoral. Arrêté du 12 Décembre 2013 : l'électeur doit être muni d'une pièce d'identité afin de prendre part au scrutin. Aucune dérogation ne sera acceptée.

Voter par procuration :

Si vous ne pouvez pas vous déplacer à votre bureau de vote le jour des élections, vous avez la possibilité de **voter par procuration**

L'absence peut être liée :

- À une obligation professionnelle ou de formation,
- À un départ en vacances,
- Au fait de résider dans une commune différente de celle où il est inscrit,
- À la nécessité d'apporter assistance à une personne malade ou infirme,
- Au fait d'être placé en détention provisoire ou de purger une peine de prison. Pour donner procuration, il doit s'adresser au greffe de la prison pour demander un extrait du registre d'écrou et le passage d'un officier de police pour certifier la procuration,
- À une situation de handicap ou une raison de santé. Pour donner procuration, il peut demander qu'un personnel de police se déplace à son domicile (ou dans un établissement spécialisé, exemple : EPHAD) pour établir la procuration. Il doit en faire la demande par écrit, et y joindre un certificat médical ou un justificatif de l'invalidité (exemple : carte d'invalidité portant la mention "Besoin d'accompagnement").

L'électeur qui donne procuration désigne librement l'électeur qui votera à sa place. L'électeur désigné doit cependant respecter 2 conditions.

1ère condition :

L'électeur qui donne procuration et celui qui vote à sa place doivent être inscrits sur les listes électorales de la même commune.

2ème condition :

Le jour du vote, un électeur ne peut pas détenir plus de 2 procurations, et 1 seule d'entre elles peut être établie en France.

Pour donner une procuration, l'électeur doit se présenter :

- dans un commissariat de police (où qu'il soit),
- ou une gendarmerie (où qu'elle soit),
- ou au tribunal dont dépend son domicile
- ou au tribunal dont dépend son lieu de travail.

L'électeur doit s'y présenter **en personne**.

En général, la procuration est établie pour un seul scrutin (élection ou référendum). Toutefois, il est aussi possible de l'établir pour une période.

Le vote des étrangers :

Il est possible de voter aux municipales sans être français. Les étrangers citoyens de l'UE qui résident en France peuvent ainsi voter aux municipales dès lors qu'ils sont ***inscrits sur les listes électorales***. En revanche, les étrangers originaires d'un pays non-membre de l'UE ne peuvent pas voter aux municipales.

Les horaires du bureau de vote :

Le bureau de vote sera ouvert le dimanche à partir de 8 heures et fermera à **18 heures** (salle des six chemins).

MUNICIPALES : LE MODE DE SCRUTIN DANS LES COMMUNES DE PLUS DE 1000 HABITANTS

Le scrutin est **proportionnel, de liste, à deux tours avec prime majoritaire** accordée à la liste arrivée en tête (art. L260 s. du Code électoral). Les listes doivent être **complètes, sans modification de l'ordre de présentation**.

Le dépôt d'une **déclaration de candidature** est exigé pour chaque tour de scrutin. Un candidat ne peut l'être dans plus d'une circonscription électorale, ni sur plus d'une liste.

Les listes doivent être composées d'**autant de femmes que d'hommes**, avec alternance obligatoire une femme/un homme ou inversement.

Au **premier tour**, la liste qui obtient la majorité des suffrages exprimés reçoit un nombre de sièges égal à la moitié des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés, en fonction du nombre de suffrage obtenus.

Lors de l'éventuel second tour, seules les listes ayant obtenu au premier tour au moins 10% des suffrages exprimés sont autorisées à se maintenir. Elles peuvent connaître des modifications, notamment par fusion avec d'autres listes pouvant se maintenir ou fusionner. En effet, les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés peuvent fusionner avec une liste ayant obtenu plus de 10%. La répartition des sièges se fait alors comme lors du premier tour.

Attention, tout bulletin raturé ou modifié sera déclaré nul.

TONDRE ET BRICOLER AUX BONNES HEURES



L'utilisation d'outils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, en raison de leur intensité sonore, est réglementée par un arrêté préfectoral.

Les outils, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses ... ne peuvent être donc utilisés qu'aux jours et horaires suivants :

Du lundi au vendredi :

de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30

Le samedi

de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

Le dimanche et jours fériés

de 10 h à 12 h

COLLECTE DES POUBELLES EN 2020

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1	M	S	D	M	V	L	M	S	M	J	D	M
2	J	D	L	J	S	M	J	D	M	V	L	M
3	V	L	M	V	D	M	V	L	J	S	M	M
4	S	M	M	S	L	J	S	M	V	S	M	J
5	D	M	J	D	M	V	D	M	V	L	M	V
6	L	J	V	L	M	S	L	J	S	M	V	S
7	M	V	S	M	J	D	M	V	L	M	S	L
8	M	S	D	M	V	L	M	S	M	J	D	M
9	J	D	L	J	S	M	J	D	M	V	L	M
10	V	L	M	V	D	M	V	L	J	S	M	J
11	S	M	M	S	L	J	S	M	V	L	M	V
12	D	M	J	D	M	V	D	M	V	L	M	S
13	L	J	V	L	M	S	L	J	S	M	V	S
14	M	V	S	M	J	D	M	V	L	M	S	L
15	M	S	D	M	V	L	M	S	M	J	D	M
16	J	D	L	J	S	M	J	D	M	V	L	M
17	V	L	M	V	D	M	V	L	J	S	M	V
18	S	M	M	S	L	J	S	M	V	L	M	V
19	D	M	J	D	M	V	D	M	V	L	M	S
20	L	J	V	L	M	S	L	J	S	M	V	D
21	M	V	S	M	J	D	M	V	L	M	S	L
22	M	S	D	M	V	L	M	S	M	J	D	M
23	J	D	L	J	S	M	J	D	M	V	L	M
24	V	L	M	V	D	M	V	L	J	S	M	J
25	S	M	J	D	M	V	L	M	V	L	M	V
26	D	M	V	L	M	S	L	J	S	M	V	S
27	L	J	V	L	M	V	D	M	V	L	M	D
28	M	V	S	M	J	D	M	V	L	M	S	L
29	M	S	D	M	V	L	M	S	M	J	D	M
30	J	V	L	J	S	M	J	D	M	V	L	M
31	V	M	M	V	D	M	V	L	M	S	L	J

LE DEFIBRILLATEUR AUTOMATISE EXTERNE EST OBLIGATOIRE DANS LES LIEUX RECEVANT DU PUBLIC (ERP) –

DECRET N° 2018-1186 DU 19 DECEMBRE 2018



En France, chaque année, entre 40 000 et 50 000 personnes sont victimes d'une mort subite, faute d'avoir bénéficié au bon moment de l'intervention d'une personne qui aurait pu leur sauver la vie en pratiquant les gestes de premier secours et en administrant un choc électrique (défibrillation) le temps que les équipes de secours et d'aide médicale d'urgence interviennent. Dans le cadre de la lutte contre la mort subite par arrêt cardiaque, le ministère chargé de la santé a engagé, depuis 2007, des actions en faveur du développement de l'implantation des DAE sur l'ensemble du territoire et de leur facilité d'accès. La loi du n°2018-527 du 28 juin 2018, et son décret d'application du 19 décembre 2018, votée à l'unanimité par les deux Assemblées, vient renforcer ce cadre législatif et réglementaire.

Les catégories d'ERP impactés

La publication de ce nouveau décret oblige ainsi les Etablissements Recevant du Public (ERP) à s'équiper en Défibrillateur Automatisé Externe (DAE). Afin de laisser le temps aux E.R.P de se préparer à cette nouvelle obligation, le texte entrera en vigueur le :

1. le 1er janvier 2020 pour les ERP de catégories 1 à 3
2. le 1er janvier 2021 pour les ERP de catégorie 4
3. le 1er janvier 2022 pour les ERP de catégorie 5

A noter que pour les ERP de 5ème catégorie, sont concernés les :

- a) Les structures d'accueil pour personnes âgées ;
- b) Les structures d'accueil pour personnes handicapées ;
- c) Les établissements de soins ;
- d) Les gares ;
- e) Les hôtels-restaurants d'altitude ;
- f) Les refuges de montagne ;
- g) Les établissements sportifs clos et couverts ainsi que les salles polyvalentes sportives.

La salle des fêtes de notre commune est concernée dès le 1er janvier 2020.

Un défibrillateur est installé à l'extérieur de la salle des fêtes, disponible pour la population de Chassors.

Qu'est-ce qu'un DAE ?

Un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) est un dispositif médical qui aide à la réanimation de victimes d'arrêt cardiaque. Accompagné d'un massage cardiaque, le défibrillateur contribue à augmenter significativement les chances de survie.

Qui peut l'utiliser ?

Par décret n°2007-705 du 4 mai 2007 relatif à l'utilisation des DAE par des personnes non-médecins, toute personne, même non-médecin, est habilitée à utiliser un DAE, quel que soit son âge.

Accompagné d'un massage cardiaque, le DAE contribue à augmenter significativement les chances de survie. Il est donc indispensable que toute personne, témoin d'un arrêt cardiaque, initie la « chaîne de survie » formée des 4 maillons qui procurent aux victimes les meilleures chances de survie.



Pour vous familiariser avec l'utilisation des DAE et de manière générale vous former aux gestes qui sauvent, vous pouvez vous adresser à un organisme de formation agréé à dispenser des formations de premiers secours.

La mise en place du Défibrillateur Automatisé Externe (DAE).

Méthodologie Justification

Cette technique peut permettre de retrouver une activité cardiaque normale.

Indication

Cette technique est indiquée en présence d'une victime en arrêt cardiaque.

Réalisation

Le DAE doit être utilisé conformément aux préconisations du constructeur.

Dès lors qu'un tiers arrive sur les lieux avec un défibrillateur automatisé externe (DAE), la RCP doit être poursuivie durant son installation.

Elle cesse seulement lorsque le DAE indique de ne plus toucher à la victime.



Chez l'adulte

Mettre en fonction le défibrillateur

- Suivre les indications de l'appareil, impérativement
Ces indications précisent, dans un premier temps, d'appeler les secours, puis de mettre en place les électrodes

Pour cela :

- Enlever ou couper les vêtements recouvrant la poitrine de la victime, si nécessaire ;
- Sécher le thorax de la victime s'il est humide ou mouillé
- Choisir les électrodes « Adultes » de l'appareil
- Débarrasser et appliquer les électrodes, l'une après l'autre, sur le thorax de la victime, dans la position indiquée sur le schéma figurant sur l'emballage
- Connecter les électrodes au défibrillateur, si nécessaire

Lorsque le DAE l'indique, ne plus toucher la victime et s'assurer que les personnes aux alentours fassent de même ;

Si le défibrillateur annonce que le choc est nécessaire :

- Demander aux personnes aux alentours de s'écarter
- Laisser le DAE déclencher le choc électrique ou appuyer sur le bouton « choc » lorsque l'appareil le demande
- Reprendre immédiatement les compressions thoraciques après la délivrance du choc

Si le défibrillateur annonce que le choc n'est pas nécessaire :

- Reprendre immédiatement les compressions thoraciques

Chez l'enfant ou le nourrisson

La défibrillation doit être réalisée avec des appareils adaptés (électrodes enfants, réducteur d'énergie...).

En l'absence d'un DAE adapté, un DAE « Adulte » peut être utilisé. Les électrodes adultes sont alors positionnées en avant au milieu du thorax pour l'une et au milieu du dos pour l'autre. POINTS CLEFS

La mise en œuvre du défibrillateur doit :

Points clefs

- Appelez le centre 15
- Être la plus précoce possible
- Interrompre le moins possible la pratique des compressions



Le DAE est signalé par cette signalétique.

CONTRE LES CAMBRIOLAGES, AYEZ LES BONS REFLEXES !

Une recrudescence de cambriolages pousse les gens à se protéger efficacement. Les conseils de la gendarmerie sont très simples et basés sur une protection passive.

Protégez les accès

Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un moyen de contrôle visuel (œilleton), d'un entrebâilleur. Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, systèmes d'alarme). Demandez conseil à un professionnel.

Soyez prévoyant

Photographiez vos objets de valeur. En cas de vol, vos clichés faciliteront à la fois les recherches menées par les forces de l'ordre et l'indemnisation faite par votre assureur. Notez le numéro de série et la référence des matériels et biens de valeur. Conservez vos factures.

Soyez vigilant

Changez les serrures de votre domicile si vous venez d'y emménager ou si vous venez de perdre vos clés. Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, assurez-vous de son identité. En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.

Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr vos bijoux, carte de crédit, sac à main et clés de voiture. Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.

Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être apparent.

Ne commettez pas d'imprudence

N'inscrivez pas vos noms et adresse sur votre trousseau de clés.

Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs... Confiez-les plutôt à une personne de confiance.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.

Ne laissez pas dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage ; ils offrent des moyens d'entrer chez vous.

Protection active :

Les alarmes (entre 200 et 500 € pour une maison).

Les Caméras (Intérieures et extérieures pilotable par smartphone).

Les fermetures (serrures 5 points, double vitrage blindé, volets roulants).

La télésurveillance par des sociétés (nécessite un abonnement).

De nombreux professionnels sauront vous conseiller, n'hésitez pas car en plus du dommage pécuniaire d'un cambriolage, il existe un dommage moral difficilement chiffrable et qui laisse des traces.

Conseils

Lisez attentivement votre contrat d'assurance habitation. Il mentionne les événements pour lesquels vous êtes couverts et les mesures de protection à respecter. Prenez contact avec votre assureur pour toute question.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant indiquer qu'un cambriolage se prépare.

Afin de renforcer la vigilance dans votre quartier et de diminuer les risques de cambriolages, vous contactez votre référent « Voisins Vigilants » pour tout comportement suspect

Ne diffusez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux et veillez à ce que vos enfants fassent de même. De même, il est déconseillé de publier vos photos de vacances. Toutes ces informations facilitent l'action des cambrioleurs.

Source : Ministère de l'Intérieur



LES FRELONS ASIATIQUES

...que faire à la découverte d'un nid de frelons ?

Le frelon asiatique est plutôt timide et n'est pas agressif envers l'homme tant qu'il ne se trouve pas à proximité de son nid. S'ils se sentent menacés, ils peuvent procéder à une attaque collective, il est donc important de prendre des précautions lors de la taille d'une haie ou de la destruction d'un nid.

A la découverte d'un nid de frelons, n'hésitez pas à contacter les pompiers (le dard de ce frelon fait 6 mm). Ils interviendront si le nid comporte un risque (s'il se situe par exemple près d'une école ou dans un lieu public). Sinon, ils vous redirigeront vers une société privée spécialisée qui se chargera de le détruire.

... que faire si je me fais piquer ?

Si le dard est toujours incrusté dans la peau, il faut l'ôter et appliquer un désinfectant local. Il est préconisé d'alterner une source de chaleur et de fraîcheur aux alentours de la piqûre.

La rougeur et le gonflement au niveau où le dard a piqué sont des conséquences normales qui vont s'atténuer petit à petit. Toutefois, si la douleur persiste ou si la zone atteinte s'étend, il est préférable de consulter un médecin.

... quels sont les cas ou personnes « à risques » ?

Comme pour le frelon européen, les personnes allergiques au venin d'hyménoptère sont les plus fragiles. Une simple piqûre peut conduire à un décès.

En cas d'allergie, contactez au plus vite les services d'urgences pour une hospitalisation rapide.

Pour les adultes ne présentant pas d'allergie ou de fragilité, une seule piqûre représente peu de risques pour la santé. Attention toutefois : les personnes ayant été piquées plusieurs fois simultanément doivent se faire examiner, et peuvent dans certains cas être hospitalisées.

Il faut également être vigilant au placement de la piqûre : si elle est placée à un endroit inopportun tel que la bouche ou la gorge, le gonflement peut provoquer un étouffement de la victime.

... quels sont les moyens de ne pas attirer ces frelons ?

Il est important de se tenir à une distance raisonnable des nids (au moins 4 ou 5 mètres) afin qu'ils ne se sentent pas menacés par votre présence. Il est également recommandé de ne pas faire trop de bruit si vous êtes à proximité d'un nid.

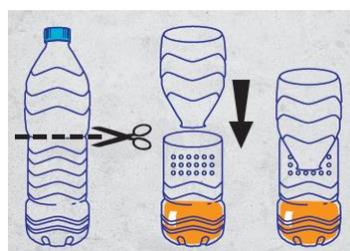
... Des pièges peuvent également être fabriqués :

Prendre une bouteille en plastique vide coupée au tiers supérieur et dont la partie haute sera placée à l'envers (et fixée par deux agrafes) pour faire entonnoir.

Pour permettre aux petits insectes non ciblés de s'échapper, faire des petits trous (environ 5 mm) à l'aide d'un bout de fil de fer chauffé.

Au fond de cette bouteille, verser un fond de bière, un fond de vin blanc ainsi qu'un peu de sirop de fruits rouges.

Placer ensuite ce piège suspendu à un arbre ou à un balcon, de préférence au soleil, à une hauteur de 1,50 m ou 2 mètres. L'idéal est donc de placer ces pièges dès le mois de février et jusqu'au mois de mai, période au cours de laquelle les reines construisent, développent leurs nids. Si vous n'avez ni bière, ni vin blanc, sachez que certaines personnes utilisent plutôt du miel fermenté (attention toutefois avec le miel à préserver les abeilles) ou encore du panaché afin d'attirer ces frelons.



LE PURIN D'ORTIE : COMMENT LE FABRIQUER, LE CONSERVER ET L'UTILISER



La plupart des jardiniers n'aiment pas voir les orties coloniser leur jardin : ça pique, c'est envahissant, et les racines souterraines de la plante font qu'elle s'installe très vite au jardin.

Mais l'ortie n'a pas que des inconvénients, bien au contraire !

Le purin d'ortie présente bien des avantages, et en plus il est extrêmement simple à fabriquer. Vous pouvez préparer votre purin d'orties chez vous, très facilement en suivant la recette présentée plus bas, ou bien vous en procurer dans le commerce. Ce traitement est sain et 100% naturel. Cependant, comme tout produit actif, il est important d'appliquer les bons dosages pour ne pas nuire aux plantes et à ceux qui les consomment.

Les bienfaits du purin d'ortie : un engrais 100% bio et anti-parasite !

Le purin d'ortie a de nombreuses vertus. Il peut être utilisé :

- comme **engrais vert**, il stimule la croissance des plantes en leur apportant de l'azote, élément indispensable à leur développement. Arrosez les plantes au pied avec du purin d'orties dilué (1L de purin dans 10L d'eau).
- pour **lutter contre les parasites**. Dans ce cas, le purin doit être utilisé très dilué, à raison d'1L de purin dans 20L d'eau. Le mélange obtenu, bien moins concentré, peut alors être pulvérisé directement sur le feuillage et les tiges des plantes à traiter. Cela aura pour effet d'éloigner les pucerons et autres insectes ravageurs et nuisibles aux cultures.

Attention : le purin d'ortie sent mauvais. **Ne le pulvérisez pas durant les jours qui précèdent la récolte !**

Sa double action permet de renforcer les plantes et d'éloigner les nuisibles. Il s'agit d'un **traitement préventif**.

Comment le fabriquer : recette du purin d'ortie maison :

1 kg d'ortie vous permet de préparer 10 litres de purin d'ortie, très concentré.

Vous pouvez **ramasser les orties** à la main (prenez des gants, ça pique !), les faucher avec une serpe, ou bien carrément passer la tondeuse dessus. Une fois broyées et déchiquetées, elles ne seront plus piquantes. Par contre, attention, réduites en bouillie par la

tondeuse, les orties tâchent... laissant une belle trace verte indélébile sur vos chaussures ou sur le bas de votre pantalon.

Déchiqutez, broyez, hachez les orties précédemment ramassées. Une tondeuse fait parfaitement l'affaire : roulez plusieurs fois sur le tas d'orties pour le réduire en morceaux! Vous pouvez aussi couper les orties avec des ciseaux, ou les "déchirer" à la main.

Placez le kilo d'orties broyées dans un seau en plastique (pas en métal, en effet il est important de choisir un contenant non métallique car la fermentation entraîne une oxydation du métal ferreux qui serait néfaste à la qualité de l'extrait fermenté.) puis ajoutez 10 litres d'eau. L'idéal est d'utiliser de l'eau de pluie, mais l'eau du robinet fait aussi l'affaire.

Oubliez le seau dans un coin.... **Laissez macérer pendant 15 jours** : le mélange va fermenter et des petites bulles vont remonter jusqu'à la surface, donnant un aspect "mousseux" au mélange. Vous pouvez **remuer** cette potion magique de temps en temps avec un bâton pour stimuler la décomposition.

En parlant de décomposition.... cette bouillie à une odeur très désagréable.

Lorsque les bulles cessent de se former et de remonter à la surface du mélange, c'est prêt.

Filtrez pour éliminer les résidus de feuilles et de tiges en décomposition.

Cette **étape est importante pour une bonne conservation** de votre purin. Si la filtration est mal faite et qu'il reste des résidus d'ortie, le purin va entrer en putréfaction. Le mieux est de filtrer finement avec un torchon ou un drap selon la taille de votre contenant (faites-vous une raison, il ne servira plus qu'à ça !). Il ne doit rester que le liquide vert sombre.

Posez un torchon sur un autre récipient et fixez la cordelette autour (juste sous le rebord du seau) afin que le linge ne bouge plus.



En Bref ...

Versez le purin au travers du linge. N'hésitez pas à racler un peu le linge avec une cuillère à soupe pour accélérer les choses.



Enfin, transvasez le purin dans les bidons

A l'aide d'un entonnoir, versez le purin filtré dans les bidons opaques (si possible) et hermétiques, vissez bien les bouchons.



Le purin peut se conserver un an, idéalement dans une cave ou dans un **endroit frais** (approximativement 12°C) et **à l'abri de la lumière**. Au-delà, il peut être encore bon mais il perd peu à peu ses propriétés avec le temps.

Sachez qu'un bidon bien plein, avec le moins d'air possible, se conserve mieux.

Il peut arriver qu'un purin, même bien filtré, continue sa fermentation et vous verrez alors le bidon gonfler. Dans ce cas, il suffit d'ouvrir le bidon, de laisser s'échapper les gaz et de le refermer.

Diluer le purin d'ortie avant utilisation :

Ne pulvérisiez surtout pas le mélange pur sur les plantes ! Cela les "brûlerait".

Vous devez diluer le purin d'ortie selon le dosage suivant :

- 1L de purin pur dans 10L d'eau pour l'utiliser comme engrais
- 1L de purin pur pour 20L d'eau pour l'utiliser comme pesticide / répulsif

Au final, les 10L de purin d'ortie pur produits dans le seau vous donneront plus de 100L de purin pour traiter vos plantes.

LE VINAIGRE BLANC, C'EST MAGIQUE DANS LA MAISON



Le vinaigre blanc est la solution rêvée pour faire un ménage écolo et économe dans toute la maison.

Découvrez toutes les facettes magiques de ce produit et devenez vinaigre addict.

Comment l'utiliser dans la maison ?

Comme le vinaigre blanc dissout le calcaire, on en abuse pour tout **détartre** dans la maison. Pour enlever le tartre d'une bouilloire ou d'une cafetière par exemple, faites chauffer la moitié de son volume en eau et l'autre moitié en vinaigre blanc. Rincez bien et effectuez deux ou trois cycles de chauffe à l'eau claire.

Le vinaigre blanc redonne aussi **brillance** aux verres et à l'argenterie. Trempez vos couverts en argent dans du vinaigre blanc et... soyez patient ! Notez aussi que, si le vinaigre blanc est un produit non toxique, les résidus du nettoyage de vos couverts, eux, le sont!

Pour nettoyer votre micro-ondes, remplissez un bol au tiers d'un mélange moitié eau / moitié vinaigre blanc, puis mettez-le à chauffer au micro-ondes. À ébullition, arrêtez-le et laissez le bol pendant 2 heures. Magique !

Le vinaigre blanc est aussi un excellent **dégraissant**. Pour nettoyer vos fonds de casseroles ou cocottes par exemple, versez 2 cm de vinaigre blanc et portez à ébullition. Couvrez car l'odeur ne va pas être agréable ! Sinon, vous pouvez réaliser l'opération à froid (c'est alors inodore), mais laissez bien tremper pendant au moins une demi-journée. Rincez bien.

Mais ce n'est pas tout ! Le vinaigre blanc élimine aussi les **microbes** et peut représenter une **alternative intéressante à l'eau de Javel** au quotidien même dans les toilettes. Le vinaigre blanc vient à bout des **mauvaises odeurs**. Il est donc idéal pour nettoyer le frigo ou les cages de vos animaux domestiques. Cela dit, sachez que l'odeur de vinaigre blanc ne plaît pas aux chats et que certains pourraient désert leur litière lavée au vinaigre blanc. A l'inverse de l'eau de Javel, que les chats adorent. Testez une fois la méthode pour voir comment il réagit.

ETAT CIVIL

Mariage :

Jean-Luc VIEILLETOILE et Bernadette RAFFAUD	le 7 décembre 2019	LUCHAC
Pascal KRILL et Alphonsine ONANA	le 14 décembre 2019	LUCHAC

Décès :

Henriette MORLAES	le 22 novembre 2019	Bourg de Chassors
Freya MEGARD	le 9 décembre 2019	GUITRES
Gilles AZENS	le 22 décembre 2019	LUCHAC

Naissance :

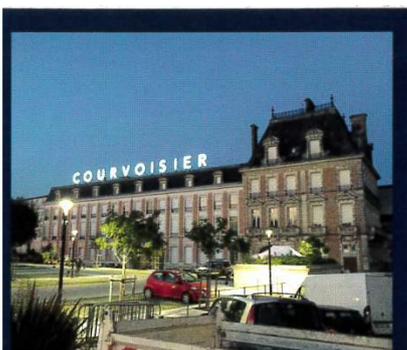
Emy COUZINET	le 22 janvier 2020	LUCHAC
--------------	--------------------	--------

NOS GITES A VOTRE DISPOSITION



Une maison cachée derrière de hauts murs et des portes privées. Avec votre famille, vous pouvez vous détendre dans nos gîtes récemment rénovés.

Pour tout renseignement, contactez nous au **06 40 77 32 72**



NOTRE MAISON

Construite en 1854, cette ancienne distillerie de cognac se trouve dans un village, entouré de vignes, quelques minutes de Cognac et Jarnac en Charente.

Il y a deux grands gîtes, rénovés à un très haut niveau avec tout ce qu'il vous faut:

Cognac gîte (150m²) - 3 chambres, 3 salles d'eau, couchages 8 pers- 150 euros par nuit

Charente gîte (95m²) - 2 chambres, 2 salles d'eau, couchages 6 pers- 130 euros par nuit

1854 CHASSORS vous propose:

- Des endroits privés/partagés pour manger et se détendre avec une salle de barbecue et un feu de bois pour faire des pizzas
- Une piscine magnifique de 8m de 5m entre les murs de l'ancienne distillerie
- Une pièce de détente et un jacuzzi
- Une salle de jeux avec un ping pong, un jeu de fléchettes et un Jenga giant
- Une salle de fitness
- Des terrains de pétanque et du badminton
- La location des vélos avec des VTC de tailles différentes et aussi des siège-bébés

1854 CHASSORS vous offre:

- Des gîtes où vous trouverez une cuisine très bien équipée, toute la literie, les serviettes de bain et plage, tous les produits de ménage, WIFI, SONOS etc.
- Un panier d'accueil avec les produits de la région
- Chaque matin des viennoiseries chaudes à votre porte



TANT D'ACTIVITÉS À FAIRE EN CHARENTE

À moins d'une heure du côté atlantique, il y a tant d'activités à faire:

- Autour de la Charente - des balades, du vélo, du kayak, des plages, aller à la pêche
- Dégustation du cognac et du pineau et des tours
- Découvrez tous les beaux villages et villes historiques
- Des jours en famille - le Zoo de Palmyre, des aires nombreuses d'activités
- Des jours au bord de la mer

"Accueil chaleureux. Le gîte est superb, spacieux, tous les équipements sont là pour passer un bon moment en famille ou entre amis. La piscine, le jacuzzi, la salle de sport, les barbecues.. nous n'avons manqué de rien et avons grandement apprécié toutes les petites attentions, que nous vous laissons découvrir. Merci encore Barbara et Kevin" (Mailys 2019)

1854chassors.com

Booking@1854chassors.com or
Barbarajcross70@yahoo.co.uk

Tél: +33640773272

5 rue de la chapelle, 16200 Chassors,
FRANCE

CALENDRIER DES MANIFESTATION

M A R S	<p><u>☐ Foot Loisirs Chassors :</u> Une soirée "CHOUCROUTE Garnie" sera servie le Samedi soir 07 Mars à la salle des fêtes de Chassors. Venez nombreux.</p> <p><u>☐ Mairie :</u> Les élections municipales se dérouleront le dimanche 15 mars 2020 pour le premier tour et le dimanche 22 mars pour le second tour.</p> <p><u>☐ APE de Chassors</u> Le 21 mars, repas dansant « tartiflette » animé par un DJ professionnel.</p>
A V R I L	<p><u>☐ La Cagouille Sportive de Chassors :</u> Soirée Couscous le Samedi 4 Avril 2020 à partir de 20h, à la salle des fêtes de Chassors (avec animations).</p>
M A I	<p><u>☐ La Chasse :</u> Le 01 mai 2020 : journée BALL-TRAP du BRIN D'AILLET, ouvert à tous.</p>
J U I N	<p><u>☐ APE de Chassors :</u> Le 06 juin 2020 : Deuxième marche semi-gastronomique.</p> <p><u>☐ Amitié Chassors Spicheren :</u> Le 21 juin 2020 à partir de 13 h « Méchoui » qui se déroulera sur le terrain de la Pointe.</p>

Délivrance de l'attestation de recensement

Les personnes sont tenues de se faire recenser en mairie à partir du mois où elles atteignent l'âge de 16 ans. Elles doivent apporter leur carte nationale d'identité et le livret de famille.

Location Salle des Fêtes (Tarifs 2020)

Pour les Habitants de la commune :

- Jour de semaine : 130 €
- Lendemain : 65 €
- Week-end : 280 €
- Chauffage / jour : 70 €
- Chauffage forfait week-end : 100 €

Attention :

Remise des Clés : jour « J-1 » à 9h
Restitution des clés : jour « J+1 » à 18h

PRET TABLES ET CHAISES :

Depuis le 1er novembre 2016, les personnes qui désirent réserver les chaises, bancs et tables devront s'adresser au secrétariat de la Mairie au 05 45 81 06 63 pour en fixer la date et le nombre. Le matériel sera donné le vendredi matin avant 12h et devra être remis le lundi avant 17h.

Horaires Déchetterie de Jarnac

Du lundi au samedi : 9h-12h et 14h-18 h

Ce calendrier des animations vous est proposé sous réserve de modifications.

En cas d'urgence vous pouvez appeler les numéros suivants sur votre téléphone fixe ou sur votre portable :

- ⇒ Gendarmerie 17 (Elle vous communiquera la pharmacie de garde),
- ⇒ Pompiers 18
- ⇒ Samu 15 (Il vous communiquera le médecin de garde).
- ⇒ Ou sur le portable uniquement 112

Le cabinet médical de Jarnac ne peut plus nous donner la liste des médecins de garde, s'adresser à la gendarmerie.

Mairie	
Heures d'ouverture	
Mardi	9 h-12 h
Mercredi	14 h-18 h
Jeudi	14 h-18 h
Samedi	09 h-12 h

www.mairie-chassors.fr

mairie.chassors@wanadoo.fr - Tel: 05 .45.81.06.63 -

C'est la fin de votre bulletin municipal.

Echo de CHASSORS
Dépôt Légal n°607 avril 1993 Préfecture de la Charente
Tirage en 560 exemplaires



– BIEN VIVRE A CHASSORS –

